

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 24 MARS 2006**

**Délibération
n° 2006.03.095**

**Convention avec le
centre de gestion
de la Charente pour
l'organisation des
concours et
examens
professionnels
pour l'année 2006**

LE VINGT QUATRE MARS DEUX MILLE SIX à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **17 mars 2006**

Membres présents :

Philippe MOTTET, François NEBOUT, Denis DOLIMONT, Bernard CHARRIER, Michel BRONCY, Robert CHABERNAUD, Bernard SAUZE, Lionel MERONI, Philippe BERTHET, Jean-Claude BESSE, André BONICHON, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Michel CHAVAGNE, Bernard CONTAMINE, Jean-Yves DE PRAT, Louis DESSET, Jean DUMERGUE, Guy DUPUIS, François ELIE, Martine FAURY, Annie FOUGERE, Maurice FOUGERE, Maurice HARDY, Michel HUMEAU, Jean-Michel LAMOUREUX, Didier LOUIS, Gérard MARQUET, Jean-Claude MOGIS, Daniel OPIC, Christian RAPNOUIL, Jean-Jacques SYOEN

Ont donné pouvoir :

Jean-Claude BEAUCHAUD à Daniel OPIC, Bernard ALLIAT à Jean-Yves DE PRAT, Jean-Pierre GRAND à Lionel MERONI, Jean MARDIKIAN à Philippe MOTTET, Patrick RIFFAUD à Annie FOUGERE, Gilles VIGIER à Jean-Claude BESSE

Excusé(s) :

Alain PIAUD

Excusé(s) représenté(s) :

AFFAIRES GENERALES / RESSOURCES
HUMAINES

Rapporteur : **Monsieur CHABERNAUD**

**CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA CHARENTE POUR L'ORGANISATION
DES CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS POUR L'ANNEE 2006**

La ComAGA souhaite cette année encore confier au centre de gestion de la Charente l'organisation des concours et examens professionnels nécessaires à ses besoins.

La participation à verser par la ComAGA au centre de gestion serait calculée selon la formule suivante :

1. pour les concours

Dépenses afférentes au concours x nombre de postes ouverts par la ComAGA
Nombre total de postes ouverts au concours

Les dépenses afférentes aux concours sont les suivantes :

- frais de personnel,
- frais de publicité,
- frais postaux et fournitures,
- rémunération des membres du Jury, des correcteurs et des surveillants,
- location des salles.

2. pour les examens professionnels

La participation de la collectivité sera calculée sur la base forfaitaire par candidat présenté à l'examen.

La participation financière de la ComAGA ne peut pas être chiffrée, puisque le nombre de postes ouverts aux concours et examens n'est pas connu.

Toutefois, pour 2005, le coût s'est élevé à 600 €.

Vu l'avis favorable de la commission affaires générales du 9 mars 2006,

Je vous propose :

D'APPROUVER la convention cadre et les conventions d'exécution à passer avec le centre de gestion de la Charente pour l'organisation des concours et examens en 2006.

D'AUTORISER Monsieur le Président à les signer.

D'IMPUTER la dépense au budget principal et aux budgets annexes – article 6288.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 11 avril 2006	<u>Affiché le :</u> 11 avril 2006